

BUREAU D'AGGLOMERATION
REUNION DU 26 JANVIER 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six janvier, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt janvier deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 20 janvier 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Étaient présents (12) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

Étaient représentés (2) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Florent Limouzin

Étaient absents excusés (5) : Lionel BOSSIS – Maëlle CHARÉ – Béatrice CLAVIER – Damien GRASSET – Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Eric HERVOUET

Assistaient également à la réunion : Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DEL20230126_03

Tableau annuel de recours à personnel contractuel

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération. Ce dernier informe l'assemblée la nécessité de recourir à des agents contractuels pour pallier les surcroits temporaires ou saisonniers d'activité. Ainsi ce qui suit :

Affectation	Motif du recours	Cadre d'emplois	Fonction	Durée	Nombre d'heures	Indice plafond
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Office du Tourisme	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint administratif (Cat. C)	Chargé d'accueil 1 poste temps complet	2 mois	304	IM 353
Maison de la rivière	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint administratif (Cat. C)	Chargé d'accueil 1 poste temps non complet	5 mois	600	IM 353
Maison de la rivière	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint administratif (Cat. C)	Chargé d'accueil 1 poste temps complet	2 mois	304	IM 353
Mobilité	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint administratif (Cat. C)	Chargé inscription transport scolaire 1 poste temps complet	4,5 mois	683	IM 353
Assainissement et déchets	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint administratif (Cat. C)	Chargé d'accueil 1 poste temps complet	2 mois	304	IM 353
Piscine	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint administratif (Cat. C)	Chargé d'accueil 2 postes temps complet	2 mois	304	IM 353
Piscine	Accroissement Temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint administratif (Cat. C)	Chargé d'accueil week-end 2 postes temps non complet	12 mois	533	IM 353
Printemps du livre	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint administratif (Cat. C)	Agent d'accueil et de bar temps non complet	1 mois	35	IM 353
Thalies	Accroissement Temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint administratif (Cat. C)	Agent d'accueil et de bar temps non complet	10 mois	170	IM 353

Affectation	Motif du recours	Cadre d'emplois	Fonction	Durée	Nombre d'heures	Indice plafond
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Thalie	Accroissement Temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint administratif (Cat. C)	Agent de billetterie temps non complet	10 mois	137	IM 353
Gestion et commercialisation des zones d'activités	Accroissement Temporaire Art. 332-23-1°	Attaché (Cat. A)	Développeur économique temps complet	12 mois	1 820	IM 450
FILIERE TECHNIQUE						
Piscine	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint technique (Cat. C)	Agent d'entretien 2 postes temps non complet	2 mois	500	IM 353
FILIERE SPORTIVE						
Piscine	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Opérateur APS (Cat. C) ou Educ APS (Cat. B)	Surveillant de baignade (BNSSA) ou MNS 4 postes temps complet	2 mois	1 300	IM 363
Piscine	Accroissement Temporaire Art. 332-23-1°	Opérateur APS (Cat. C) ou Educ APS (Cat. B)	Surveillant de baignade (BNSSA) ou MNS week-end 4 postes temps non complet	12 mois	1 067	IM 363
FILIERE ANIMATION						
Maison de la rivière	Accroissement Temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint d'animation (Cat. C)	Animateur nature 1 poste temps complet	7 mois	1 062	IM 353
Maison de la rivière	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint d'animation (Cat. C)	Aide à l'embarcadère 2 postes temps non complet	3 mois	130	IM 353
Maison de la rivière	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint d'animation (Cat. C)	Aide à l'embarcadère 1 poste temps complet	3 mois	455	IM 353
Jeunesse	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint d'animation (Cat. C)	Animateur séjours d'été 6 postes temps complet	2 mois	1 200	IM 353
Jeunesse	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint d'animation (Cat. C)	Animateur petites vacances 6 postes temps non complet	2.5 mois	1 272	IM 353
Jeunesse	Accroissement Temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint d'animation (Cat. C)	Animateur samedi 2 postes temps non complet	12 mois	300	IM 353
FILIERE CULTURELLE						
Saint Sauveur	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint du patrimoine (Cat. C)	Agent d'accueil 1 poste temps non complet	3 mois	80	IM 353
Médiathèque	Accroissement Temporaire Art. 332-23-1°	Adjoint du patrimoine (Cat. C)	Chargé d'accueil et de médiation 4 postes temps non complet	10 mois	1 180	IM 353
Médiathèque	Accroissement Saisonnier Art. 332-23-2°	Adjoint du patrimoine (Cat. C)	Chargé d'accueil et de médiation 2 postes temps non complet	2 mois	310	IM 353

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à recourir à des contractuels pour répondre à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activité ci-dessous listés,
- Autorise Monsieur le Président à fixer la rémunération de ces contractuels en tenant compte de son niveau de qualification et d'expérience, dans la limite de l'indice brut ci-dessus mentionné,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette décision,
- Autorise Monsieur le Président à imputer les dépenses y afférant sur les crédits budgétaires prévus à cet effet au budget.

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 31/01/2023
Qualité : Président de
Montaigu Communauté
d'agglomération



BUREAU D'AGGLOMERATION
REUNION DU 26 JANVIER 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six janvier, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt janvier deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 20 janvier 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Quorum : 10

Étaient présents (12) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

Étaient représentés (2) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Florent Limouzin

Étaient absents excusés (5) : Lionel BOSSIS – Maëlle CHARITÉ – Béatrice CLAVIER – Damien GRASSET – Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Eric HERVOUET

Assistaient également à la réunion : Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DEL20230126_04

Cession à la SCI Chastille – Montréverd

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la société dénommée SCI CHASTILLE dont le siège social est situé à Saint-André-Goule-d'Oie (85250), 34 Lotissement Le Hameau du Vivier, représentée par Monsieur Bertrand ARRIVE, s'est portée acquéreur, d'un terrain d'une contenance totale d'environ 00ha 00a 65ca à prendre dans la parcelle cadastrée 272 section ZV numéro 328p située à Montréverd (85260), commune déléguée de Saint-Sulpice-le-Verdon, Le Patisseau – ZI La Chevasse. Cette acquisition permettrait à la société de disposer de foncier supplémentaire pour des places de stationnement dans le cadre du développement de son activité.

Il précise à l'assemblée que la parcelle ci-dessus désignée constitue à ce jour le lot A du lotissement dénommé « Z.A. La Chevasse Extension » qui forme l'ensemble des espaces communs intérieurs du lotissement. Une demande de permis d'aménager modificatif est en cours d'instruction compte tenu de la modification apportée et plus précisément de la division de la parcelle constituant le lot A « Voiries-Espaces Verts » et cadastrée 272 section ZV numéro 328.

Le bureau est invité à décider de la vente d'un terrain d'une contenance totale de 00ha 00a 65ca à prendre dans la parcelle ci-dessus cadastrée 272 section ZV numéro 328p située à Montréverd (85260), commune déléguée de Saint-Sulpice-le-Verdon, Le Patisseau – ZI La Chevasse au profit de la société dénommée SCI CHASTILLE dont le siège social est situé à Saint-André-Goule-d'Oie (85250), 34 Lotissement Le Hameau du Vivier, représentée par Monsieur Bertrand ARRIVE, ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, moyennant le prix principal de 16,00 € hors taxes le mètre carré.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la délibération n°DELTDMC_18_147 en date du 29 octobre 2018 relative aux frais annexes en cas d'acquisition de terrains pour l'extension d'une entreprise ;

Vu l'avis des domaines n°2023-85197-00300 en date du 19 janvier 2023 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Cède à la société dénommée SCI CHASTILLE dont le siège social est situé à Saint-André-Goule-d'Oie (85250), 34 Lotissement Le Hameau du Vivier, représentée par Monsieur Bertrand ARRIVE ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, un terrain d'une contenance totale d'environ 00ha 00a 65ca à prendre dans la parcelle cadastrée 272 section ZV numéro 328p située à Montréverd (85260), commune déléguée de Saint-Sulpice-le-Verdon, Le Patisseau – ZI La Chevasse,
- Cède cette parcelle au prix principal de 16,00 € hors taxe le mètre carré :
 - o Prix d'achat du terrain nu 1,50 € le m²
 - o Prix de vente HT 16,00 € le m²
 - o Marge HT 14,50 € le m²
 - o TVA sur marge 2,90 € le m²
 - o Marge TTC 17,40 € le m²
 - o Soit un prix de vente TTC de 18,90 € le m²
- Dit que les frais d'acte et tous autres frais (bornage, branchements divers, PRE, etc. ...) seront supportés par l'acquéreur,
- Dit qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avant le tout début des travaux de terrassement,
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique contenant dépôt de pièces modificatif du lotissement dénommée « Z.A La Chevasse. Extension »,
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 31/01/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

**BUREAU D'AGGLOMERATION
REUNION DU 26 JANVIER 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six janvier, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt janvier deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 20 janvier 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Quorum : 10

Étaient présents (12) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

Étaient représentés (2) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Florent Limouzin

Étaient absents excusés (5) : Lionel BOSSIS – Maëlle CHARÉ – Béatrice CLAVIER – Damien GRASSET – Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Eric HERVOUET

Assistaient également à la réunion : Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DEL20230126_05

Convention de servitudes avec le SyDEV – Rue Alfred de Vigny – Montaigu-Vendée

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe le bureau d'agglomération que dans le cadre des travaux d'aménagement de la Rue Alfred de Vigny à Montaigu-Vendée, une étude a été menée par le Syndicat Départemental d'Energie de Vendée (SyDEV) afin de modifier le réseau d'éclairage public ainsi que la pose de cinq candélabres et deux coffrets.

Monsieur Hervouet précise à l'assemblée que ces modifications nécessitent la régularisation d'une convention portant autorisation de passage et d'implantation de réseaux d'éclairage public sur murs ou façades et terrains privés. Dans le cadre de ces travaux, le SyDEV doit être autorisé à passer sur les parcelles appartenant à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et cadastrées 224 section J numéro 606, 645 et 871.

Les travaux consistent à encastrer deux coffrets et son éventuel réseau d'alimentation souterrain et établir cinq mats d'éclairage public ainsi que son réseau d'alimentation souterrain.

Monsieur Hervouet donne lecture du projet de convention autorisant le passage et l'implantation d'éléments de réseaux d'éclairage public sur terrain privé établi entre le SyDEV et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve les termes du projet de convention joint à la présente délibération portant autorisation de passage et l'implantation d'éléments de réseaux d'éclairage public sur terrain privé établi entre le SyDEV et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération devant grever les parcelles situées à Montaigu-Vendée (85600) et cadastrées 224 section J numéros 606, 645 et 871,
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 31/01/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 26 JANVIER 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 31/01/2023

Reçu en préfecture le 31/01/2023

Publié le 02 FEV. 2023

ID : 085-200070233-20230126-DEL20230126_06-DE

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six janvier, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt janvier deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 20 janvier 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Étaient présents (12) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

Étaient représentés (2) : Jean-Michel BRIGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Florent Limouzin

Étaient absents excusés (5) : Lionel BOSSIS – Maëlle CHARITÉ – Béatrice CLAVIER – Damien GRASSET – Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Eric HERVOUET

Assistaient également à la réunion : Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVREIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DEL20230126_06

Convention Orchestre au collège

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Bernard Dabreteau, Vice-président en charge de la Commission Jeunesse et Sport au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe le bureau d'agglomération que les collèges Mère Teresa de Montaigu-Vendée et Villebois Mareuil de Montaigu-Vendée sollicitent la création d'un orchestre au collège dans le cadre du schéma « Terres de musiciens », voté au conseil communautaire du 13 décembre 2021. L'Inspection Académique a donné un avis favorable à la création d'une classe-orchestre dans ces deux établissements.

Ce dispositif nécessite une convention de fonctionnement entre Terres de Montaigu, l'Inspection Académique Régionale de l'Education Nationale, l'association « Orchestre à l'Ecole » et les collèges concernés. Monsieur le Président donne lecture du projet de convention Orchestre au collège définissant les engagements des différents partenaires institutionnels.

Vu la délibération n°DEL2022_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions orchestre au collège à intervenir avec les collèges Mère Teresa de Montaigu-Vendée et Villebois Mareuil de Montaigu-Vendée.

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine Chéreau

Date de signature : 31/01/2023

Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération



BUREAU D'AGGLOMERATION
REUNION DU 26 JANVIER 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six janvier, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt janvier deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 20 janvier 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Quorum : 10

Étaient présents (12) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY

Étaient représentés (2) : Jean-Michel BRIGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Florent Limouzin

Étaient absents excusés (5) : Lionel BOSSIS – Maëlle CHARITÉ – Béatrice CLAVIER – Damien GRASSET – Isabelle RIVIERE

Secrétaire de séance : Eric HERVOUET

Assistaient également à la réunion : Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DEL20230126_07

Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020, Terres de Montaigu a validé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE), l'adhésion au programme ECO PASS et le lancement du programme d'aide à la rénovation des façades.

A ce jour, 811 personnes ont été reçues dans le cadre des permanences et 30 dossiers complets de demande d'aides à l'amélioration de l'habitat ont été déposés depuis le 1^{er} décembre 2022.

Le bureau est invité à approuver la liste des demandes d'aides suivantes :

Aide à la rénovation énergétique dans le cadre de la PTREH					
N° dossier	NOM Prénom du Bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant facture HT	Montant subvention
PT768	POSSEME Stéphane	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Isolation des combles, poêle à granulés, changement des ouvertures	20 558,73 €	2 000,00 €
PT769	BARBAULT Benjamin	Treize-Septiers	PAC, changement d'ouvertures	19 068,67 €	2 500,00 €
PT770	PERIER Hubert	Rocheservière	Poêle à bois, changement des ouvertures, PAC	28 523,66 €	2 500,00 €
PT771	COLLIN Jean-Michel	Treize-Septiers	Isolation des combles, poêle à bois, VMC	16 455,31 €	1 000,00 €
PT772	DELAUVAUD Thierry	Montaigu-Vendée (Montaigu)	VMC	1 879,50 €	500,00 €
PT773	TURQUAND Cédric	Cugand	PAC	14 093,02 €	500,00 €

Envoyé en préfecture le 31/01/2023

Reçu en préfecture le 31/01/2023

Publié le

02 FEV. 2023 SLO

ID : 085-200070233-20230126-DEL20230126_07-DE

PT774	TIMMEL Anne-Laure	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Isolation des murs, plafond rampant et combles, changement des ouvertures, VMC	45 450,37 €	2 500,00 €
PT775	COSTESEQUE Didier	Montaigu-Vendée (Montaigu)	PAC, changement d'ouvertures	22 497,94 €	3 500,00 €
PT776	COFFIN Sandrine	Saint-Philbert-de-Bouaine	Changement d'ouverture	2 593,00 €	500,00 €
PT777	MARTINEAU Clément	Treize-Septiers	VMC, Poêle à granulés, isolation des combles, chauffe-eau thermodynamique	11 505,21 €	3 000,00 €
PT778	CLENET Nathalie	La Boissière-de-Montaigu	Isolation plafonds rampants, changement d'ouvertures, VMC	16 383,50 €	1 000,00 €
PT779	AMIS Elodie	Montaigu-Vendée (Boufféré)	Isolation des combles, isolation d'un mur extérieur, changement d'ouvertures	14 014,37 €	1 000,00 €
PT780	RENAUD Auguste	Montréverd (Mormaison)	PAC	12 513,36 €	500,00 €
PT781	GUERY Alain	Treize-Septiers	PAC	10 374,41 €	500,00 €
PT782	GAUJARD Cyril	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	PAC	15 322,58 €	500,00 €
PT783	THULEAU Mathias	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Changement des ouvertures	8 678,61 €	500,00 €
PT784	CARTRON Pascal	Montaigu-Vendée (Boufféré)	PAC	21 053,06 €	500,00 €
PT785	HUCHET Olivier	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Poêle à bois	7 729,57 €	500,00 €
PT786	DURAND Armand	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	PAC, changement des ouvertures, poêle à bois	35 956,24 €	3 000,00 €
PT787	POUSSIN Stéphane	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Isolation des combles, VMC, changement des ouvertures	15 039,78 €	500,00 €

20 aides pour un montant à payer de 27 000,00 Euros

L'ensemble des dossiers a été déposé complet avant le 31/12/2022

Aide à la rénovation des façades					
N° dossier	NOM et Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant facture HT	Montant subvention
FA023	COUTURIER Amélie	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Isolation thermique par l'extérieur finition enduit (ap 1949)	33 813,33 €	1 000,00 €
FA024	SCHONE Gilles	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Isolation thermique par l'extérieur finition bardage bois (ap 1949)	22 637,77 €	1 000,00 €
FA025	BLOUIN René	La Bernardière	Enduit à la chaux (avt 1949)	4 264,96 €	938,30 €

3 aides pour un montant à payer de 2 938,30 Euros

Aide à la rénovation de logements locatifs dans le cadre de l'OPAH					
N° dossier	NOM et Prénom du bénéficiaire	Commune	Montant facture	Montant subvention	Aide supplémentaire : production logement -60 m²
OPB020	PRIGENT Daniel	Montaigu-Vendée (Montaigu)	94 591,00 €	3 000,00 €	/
OPB021	BAILHACHE Matthieu	Montaigu-Vendée (Montaigu)	38 731,00 €	3 000,00 €	/
OPB022	RINEAU Cyrille	Rocheservière	48 312,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
OPB023	DOUILLARD Sophie	La Bernardière	50 824,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
OPB024	SCI ROGAMI 87	La Boissière-de-Montaigu	67 279,84 €	3 000,00 €	3 000,00 €
OPB025	SCI ROGAMI 87	La Boissière-de-Montaigu	66 680,12 €	3 000,00 €	/
OPB026	SCI ROGAMI 87	La Boissière-de-Montaigu	57 098,93 €	3 000,00 €	3 000,00 €

7 aides pour un montant à payer de 21 000,00 Euros

4 aides pour la production de logement de moins de 60 m² pour un montant à payer de 12 000,00 Euros

Envoyé en préfecture le 31/01/2023

Reçu en préfecture le 31/01/2023

Publié le

02 FEV. 2023

SLO

ID : 085-200070233-20230126-DEL20230126_07-DE

Vu la délibération n° DELTDMC_20_185 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 validant le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH) ;

Vu la délibération n° DELTDMC_20_186 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 adhérant au dispositif Eco-PASS ;

Vu la délibération n° DELTDMC_20_187 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 décidant la mise en place de l'aide à la rénovation des façades ;

Vu la délibération n° DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

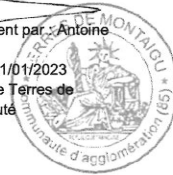
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte de mettre en paiement les aides telles qu'elles viennent d'être présentées ci-dessus,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 31/01/2023
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*